



## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 4 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois de novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Valérie WILLEMART, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, M. Philippe GALIZZI.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Dominique PIGNATEL à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme. Christine BEAULIEU à M. Etienne HERPIN

Mme Anne-Sophie STERBA à M. Maxime MARCHAND

M. Thomas ARDUIN à M. Pierre-Valentin VERNHES

Absents : Mme Marjolaine CHATONEY, M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES.

## DELIBERATION N° 2025-11-03

Nomenclature ACTES 5.7

### Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local pour le programme AVELO3 pour le stockage de VAE

#### Le Conseil Municipal,

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU Le projet la Côte Bleue à Vélo a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national AVELO 3, porté par l'ADEME pour une durée de trois ans. Ce projet est soutenu collectivement par les quatre communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins.

CONSIDERANT la délibération n°2025-09-04 en date du 2 septembre 2025 portant signature de la convention de mise à disposition d'un local pour le programme AVELO3 pour le stockage de VAE,

CONSIDERANT l'avenant n°1 présenté en annexe.

#### Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°1 présenté en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent avec chaque commune de la Côte Bleue : Ensuès-la-Redonne, Le Rove et Carry-le-Rouet.

#### VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



Le Maire,  
Maxime MARCHAND

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département des Bouches-du-Rhône  
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Christelle BURRIAT

**DELIBERATION N° 2025-11-03**

**Objet : Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local pour le programme AVELO3 pour le stockage de VAE**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Dans sa délibération du 2 septembre 2025, les membres du conseil municipal avaient approuvé la signature de la convention de mise à disposition d'un local pour le programme AVELO3 pour le stockage de VAE.

Certaines communes ont demandé des précisions sur les dispositions relatives à la durée et à l'évolution de la convention.

Cet avenant modifie l'article VI – Durée et évolution de la convention de partenariat, en y insérant des dispositions relatives à la redistribution équitable de l'intégralité du matériel en cas de non-prolongation de la convention entre les communes partenaires.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le présent avenant.

### Avenant n°2025-...

Avenant pour l'année 2025 de la convention pour la gestion financière et  
Matérielle de l'appel à projet AVELO3

Le présent avenant est établi entre

La Commune de Carry le Rouet, Hôtel de Ville Boulevard des Moulins à 13620 Carry-le-Rouet,  
représentée par son Maire en exercice, Monsieur René-Francis CARPENTIER,

ET

La Commune de Ensuès-La-Redonne, 15 avenue Général de Monsabert à 13820 Ensuès-la-Redonne,  
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Michel ILLAC,

ET

La commune du ROVE, 4 rue Jacques DUCLOS à 13740 Le Rove, représentée par son Maire en exercice,  
Monsieur Paul SABATINO,

ET

La Commune de Sausset Les Pins, Place Droits de l'Homme 13960 Sausset les Pins, représentée par son  
Maire en exercice, Monsieur Maxime MARCHAND,

#### Il a été convenu ce qui suit :

La convention de partenariat définit les modalités de gestion financière et matérielle du projet AVELO  
3.

Afin de préciser certaines dispositions relatives à la durée et à l'évolution de la convention, les parties  
conviennent d'adopter le présent avenant.

#### Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant modifie l'article VI – Durée et évolution de la convention de partenariat, en y insérant  
des dispositions relatives à la redistribution équitable de l'intégralité du matériel en cas de non-prolon-  
gation de la convention entre les communes partenaires.

#### Article 2 – Modifications apportées à l'article VI

Il est ajouté à l'article VI un paragraphe VI.4 ainsi rédigé :

VI.4 : En cas de dissolution du partenariat ou à l'échéance de la convention, l'intégralité du matériel  
acquis dans le cadre du projet AVELO 3 sera réparti de manière équitable entre les communes parte-  
naires. Les modalités de cette répartition seront définies conjointement par les communes et formalisées  
par écrit.

#### Article 3 – Maintien des autres dispositions

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées et continuent à produire  
leurs effets.

#### Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

*Fait à ...., lieu*

*en quatre exemplaires originaux, dont un remis à chaque partie.*

**Pour la Commune de Carry-le-Rouet**

Le Maire,  
Monsieur René-Francis CARPENTIER  
(Signature et cachet)

**Pour la Commune d'Ensùès-la-Redonne**

Le Maire,  
Monsieur Michel ILLAC  
(Signature et cachet)

**Pour la Commune du Rove**

Le Maire,  
Monsieur Paul SABATINO  
(Signature et cachet)

**Pour la Commune de Sausset-les-Pins**

Le Maire,  
Monsieur Maxime MARCHAND  
(Signature et cachet)

